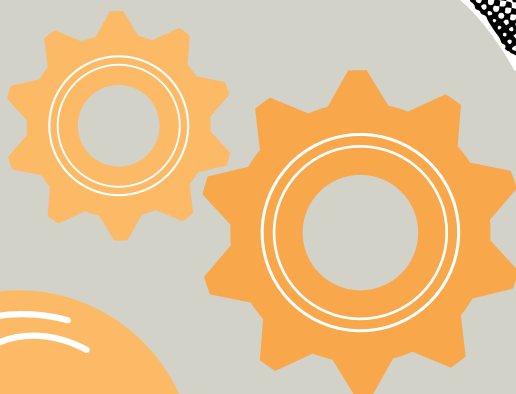


Handydialogue

LE MAGAZINE d'Esenca



INFORMER,
DÉFENDRE, SENSIBILISER :
À VOS CÔTÉS, TOUJOURS!

L'alliance médias-pétition

Elle a donné des résultats ! La situation des aidantes et de leurs proches en situation de handicap a été mise en lumière parce que notamment pour un grand nombre, l'exclusion du chômage est imminente.

Des médias ont publié des reportages bien documentés et nos associations se sont mobilisées pour diffuser une pétition qui a recueilli des milliers de signatures ! Et alors que les responsables politiques au niveau fédéral déclassaient encore quelques jours avant parce que la décision concernant les fins de droit du chômage était dans la Déclaration de politique gouvernementale et que la réponse à apporter aux aidants proches ne relevait pas de leur compétence. Ils se sont finalement décidés à trouver une réponse.

Mais à l'heure où j'écris ces lignes, les quelques éléments d'un communiqué de presse et d'une déclaration devant les médias ne nous permettent pas d'arrêter notre mobilisation.

À prendre au conditionnel : l'exclusion du chômage serait temporairement gelée, le temps que les aidants proches

se fassent reconnaître — par le biais de leur mutualité — et basculeront vers une indemnisation forfaitaire dont le montant a été doublé (sic!) de 15 €/jour. On passerait à 30 € pour un total avoisinant les 745 €/mois.

Pour vivre décemment avec un proche en situation de handicap, on est loin du compte !

C'est une petite avancée, mais il faut aller plus loin ! Lorsque l'aidant proche doit interrompre sa carrière, une indemnisation décente, relevant de la sécurité sociale — pour garantir ses droits en soins de santé et pension — DOIT leur être octroyée !

Esenca, avec d'autres ASBL et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, vont continuer à se mobiliser et à interpeller.

Gisèle Marlière

Présidente



Agir pour défendre ses droits

L'ASBL Aidants proches, avec d'autres associations, a écrit une pétition pour informer de la situation de parents d'enfants ou de proches en situation de handicap.

Ces personnes sont des aidants proches.

Elles ne travaillent pas pour s'occuper de la personne en situation de handicap car il n'y a pas d'accueil ou de services pour les enfants ou parents.

Il y a maintenant une nouvelle loi sur le chômage.

Après 2 ans de chômage, les personnes sont retirées du chômage et n'ont plus d'allocations de chômage.

Il y a eu beaucoup de reportages dans les journaux et à la télévision pour expliquer la situation de ces parents.

Grâce à tout ça, le ministre a proposé une solution : garder ces parents au chômage pour qu'ils puissent être reconnus comme aidants proches et recevoir une allocation d'aidant proche d'environ 750€ par mois.

Ces parents ne recevront plus rien du chômage.

Il faut encore confirmer tout cela.

Pour Esenca, c'est bien, mais il faut faire mieux.

Être aidant proche – arrêter de travailler pour s'occuper d'un proche – dépend de la sécurité sociale. Il faut :

- ➔ Une allocation permettant de vivre dignement.
- ➔ Garantir les droits de ces personnes quand elles sont malades et quand elles prendront leur pension.

Esenca, d'autres associations et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées continuent à défendre les droits de ces personnes.



- Pages 2-3** Éditorial : L'alliance médias-pétition
- Page 4** Sommaire
- Pages 5** Focus sur nos dernières publications
- Page 6** La Minute culture
- Pages 7-9** L'info utile sur l'accessibilité : Handyaccessible
- Pages 10-11** L'inclusion communale : une réalité en évolution
- Pages 12-13** Quels services proposons-nous ?
- Page 14** DOSSIER : Informer, défendre, sensibiliser : à vos côtés, toujours !
 - Page 15** Défendre les droits !
 - Pages 16-18** La réforme du chômage : Les réalités des aidantes et aidants proches totalement oubliées
 - Pages 19-21** Réforme des allocations : Revoir la loi de 1987
 - Pages 22-23** Révision des dérogations ceintures : Vous devez peut-être renouveler votre dérogation
 - Page 24** Oser
- Pages 26-27** Écho des entités territoriales
- Page 28** Appel à témoignages

Périodique d'Esenca asbl : Siège social : rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles – esenca@solidaris.be

N° d'entreprise : 0416 539 873 – TVA : BE416 539 873 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE81 8778 0287 0124

Éditrice responsable : Ouïam Messaoudi – Esenca ASBL – rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Contact : Nathalie De Wispelaere – nathalie.dewispelaere@solidaris.be – 02 515 06 55

Ont collaboré à ce numéro :

Christine Bourdeauducq (chargée de projets en accessibilité – Esenca) – Manon Cools (coordinatrice – Esenca) – Nathalie De Wispelaere (chargée de communication – Esenca) – Isabelle Dohet (assistante sociale – Esenca) – Rose Eboko (chargée de projets – Esenca) – Nawal El Kaamoussi (assistante sociale – Esenca) – Gisèle Marlière (présidente – Esenca)



Merci à Julie pour la relecture et validation des textes En Facile à Lire et à Comprendre

© European Easy-to-Read : Inclusion Europe. Plus d'information : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read.

Tout don de 40 euros sur le compte BE81877-8028701-24 bénéficie d'une réduction fiscale

Dépôt : Bruxelles X – P501065

www.esenca.be – 02 515 06 55

Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.

À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : privacy.esenca@solidaris.be

Ce magazine a été réalisé avec le soutien de :

Crédits photos : Images utilisées sous licence de Adobe Stock (<https://stock.adobe.com>)



ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ
Handylogue est mis
sous film par l'Entreprise
de Travail Adapté
L'Ouvroir. www.louvroir.be

Focus sur nos dernières publications

Esenca est reconnue en Éducation permanente et dans ce cadre, nous publions régulièrement des analyses et des études critiques sur des enjeux de société.

Autonomie de vie des personnes en situation de handicap : enjeux, dispositifs et perspectives

Cette étude explore le droit à l'autonomie de vie des personnes en situation de handicap en Belgique, à la croisée des réalités du terrain, des références internationales et des contributions académiques d'actualité.

L'autonomie de vie s'entend comme un ensemble de services de soutien, qui peuvent être de l'ordre de l'aide à

domicile, l'accompagnement dans les loisirs, la mobilité, l'accompagnement à la vie professionnelle, l'accès aux soins, etc. Ces services doivent être pensés comme déclinables selon les besoins des personnes tout au long de leur vie ; et demandent donc de s'inscrire dans une logique de flexibilité, d'adaptation, de pérennité et d'ambition pour répondre à tous les besoins pour lesquels les personnes concernées pourraient avoir besoin d'un service de soutien. Cette étude explore les nombreux défis existants pour garantir une pleine autonomie de vie, selon l'âge, la situation de santé, le lieu de vie et les attentes de chacune et chacun.

Ces analyses sont disponibles et téléchargeables sur notre site : www.esenca.be. Elles sont également disponibles en format papier sur simple demande par téléphone au ☎ 02 515 02 65 ou par email via ✉ esenca@solidaris.be

Facile à Lire et à Comprendre

Voici les derniers textes écrits par Esenca

Esenca a écrit une étude sur le droit à l'autonomie de vie des personnes en situation de handicap en Belgique.

Être autonome, c'est pouvoir faire tout comme tout le monde.

Pour ça, certaines personnes en situation de handicap ont besoin de services d'aide :

- ➔ à la maison
- ➔ pour les déplacements
- ➔ pour les loisirs
- ➔ pour les soins...

Ces services doivent s'adapter aux demandes des PSH.

Les demandes peuvent changer, mais il faut les adapter.

Ces textes sont disponibles sur notre site : www.esenca.be.

On peut aussi les envoyer par courrier.

Pour cela, appelez le 02 515 02 65 ou envoyez un email à esenca@solidaris.be

La Minute culture

Voici quelques recommandations de publications culturelles qui traitent du handicap sous toutes ses formes. Bonne découverte!

BD :
Nous sommes...

En bref Il s'agit d'un roman graphique jeunesse qui place le handicap au cœur d'un récit vrai et illustré pour apprendre aux enfants de 8 à 12 ans le respect, la tolérance et la diversité à travers l'amitié de trois jeunes héros.

À l'initiative de l'association belge *Changer de lunettes*, le roman « Jamais deux sans 3 ! » a été revisité en ce roman graphique destiné aux enfants de primaire et les enseignants du primaire et avec un dossier pédagogique à la clef.

Où?  www.bateaplume.be

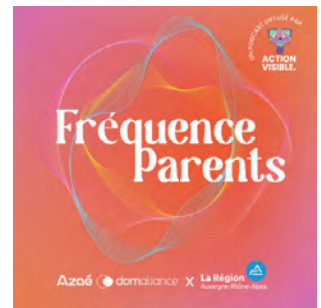


Podcast :
Fréquence Parents, le podcast sur l'handiparentalité pour ne plus avancer seul (2026)

En bref Fréquence Parents est une chaîne YouTube ou des mères et des pères partagent leur quotidien de manière positive et réaliste.

Il vise à rompre l'isolement des parents en situation de handicap (visible ou invisible) en partageant des récits de vie authentiques et des conseils pratiques sur 24 épisodes.

Où?  [www.youtube.com/ @frequenceparents-r4s](https://www.youtube.com/@frequenceparents-r4s)



Facile à Lire et à Comprendre

Voilà quelques créations culturelles

Esenca vous présente :

BD Nous sommes...

Elle parle de 3 amis en situation de handicap.

Où : www.bateaplume.be

Podcast : Fréquence Parents, le podcast sur l'handiparentalité pour ne plus avancer seul (2026)

Fréquence Parents est une chaîne YouTube.

Des mamans, des papas expliquent leur quotidien.

Où : www.youtube.com/@frequenceparents-r4s

Handyaccessible

Esenca milite pour une société inclusive, solidaire et accessible.

C'est pourquoi elle propose différents services accessibles aux personnes en situation de handicap, de maladie grave, chronique et invalidante, comme Handydroit®, mais également aux professionnels, comme le service-conseil Handyaccessible.

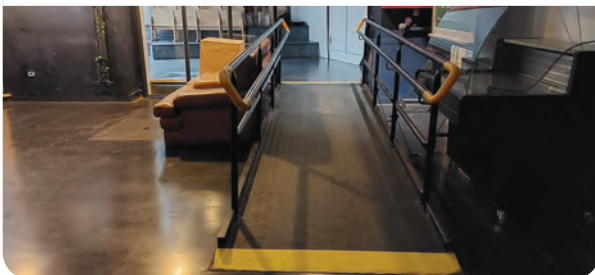
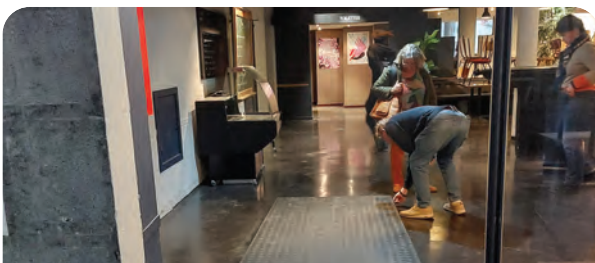
Ce service veille à développer l'accessibilité plurielle au sein de notre société. Qu'il s'agisse d'un bâtiment, d'un événement, d'un parcours vélo...

Handyaccessible et ses experts veilleront à ce que les personnes en situation de handicap ainsi que les personnes à mobilité réduite puissent y accéder.

Expertise de bâtiments

Lors de ce type de demandes, le service veillera, selon les attentes des demandeurs, à réaliser un rapport de recommandations et assurer un suivi de travaux.

Voici quelques travaux avant/après :



Analyse de plans et attestation de conformité

Les experts du service-conseil Handyaccessible peuvent intervenir dès le début de tout travail. Ainsi, ils peuvent analyser – selon une grille-référente – les plans et vérifier si la future construction respecte ou non les normes d'accessibilité. Le service indique alors si les plans sont acceptables ou non ainsi que les modifications à y apporter lors de la construction.

Sensibilisation au handicap et à l'accessibilité

Afin de mieux faire percevoir aux professionnels les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap, Handyaccessible propose différentes formations et sensibilisations. Ainsi, notre service propose des modules de formation à destination des opérateurs touristiques, des commerçants, des professionnels de la culture ou de la construction. Il peut s'agir de sensibilisation au handicap et/ou à l'accessibilité comme :

- Accueillir et accompagner des festivaliers en situation de handicap ;
- L'accessibilité du cadre bâti aux personnes en situation de handicap.



Évènements

Régulièrement, les experts du service service-conseil sont mandatés pour rendre un festival ou un événement grand public accessible aux personnes en situation de handicap. Ce service accompagne les organisateurs d'événement afin de trouver des solutions techniques, structurelles et/ou des activités adaptées, qu'il s'agisse :

- D'un guichet d'accueil avec rampe;
- D'un espace ou une zone réservée aux personnes à mobilité réduite;
- D'une salle équipée d'une Boucle d'Induction Magnétique (voir encart) pour un débat;
- Le recours à une interprète en Langue des signes lors d'un discours;
- L'utilisation de gilets vibrants pour les personnes sourdes ou malentendantes lors d'un concert ou festival;
- La mise à disposition d'un plan en relief pour les personnes présentant une déficience visuelle.



Une **BIM** (Boucle à Induction Magnétique) est un dispositif qui aide à l'écoute pour les personnes malentendantes portant un appareil auditif.

Les agréments

Le service Handyaccessible est agréé par l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) et Personne Handicapée Autonomie Retrouvée (Phare) pour établir des attestations d'accessibilité nécessaires aux infrastructures accueillant des personnes en situation de handicap, comme les centres de jour, les centres d'hébergement, les services d'accompagnement, les maisons médicales, les plannings familiaux...

L'offre de service d'Handyaccessible est très variée. Si, en tant que professionnel, vous souhaitez rendre accessible votre établissement culturel, administratif, touristique ou l'organisation d'un événement, d'un circuit vélo ou pédestre, et le faire savoir, faites appel à Handyaccessible. Grâce au soutien de l'AViQ, une série de conseils sont gratuits en Région wallonne. Ce service est également agréé par Access-i (voir encart).



Informations :**Handyaccessible**

- ☎ 02 517 06 07
- ✉ esenca.handyaccessible@solidaris.be

Avec le soutien de

Esenca a rédigé une étude sur l'accessibilité et son importance majeure dans notre société. Elle est disponible et téléchargeable sur notre site www.esenca.be.



Plateforme d'information sur le niveau d'accessibilité pour toutes vos activités et selon les sept familles de handicap www.access-i.be

Facile à Lire et à Comprendre

L'accessibilité pour tous les handicaps

Esenca propose un service accessibilité aux professionnels :

- ➔ Les architectes et les constructeurs
- ➔ Les organisateurs de concerts, de festivals
- ➔ Les communes...



Ce service - Handyaccessible - est reconnu en Wallonie et à Bruxelles et peut :

- ➔ Conseiller les professionnels pour l'accessibilité :
 - ➔ d'un bâtiment
 - ➔ d'un événement
 - ➔ d'un parcours vélo...
- ➔ Proposer des formations accessibilités et aux handicaps.
- ➔ Voir si un bâtiment, un événement... est accessible ou pas
- ➔ Proposer des solutions pour rendre accessible
- ➔ Écrire un document disant que le bâtiment respecte les normes d'accessibilité



L'inclusion communale : une réalité en évolution

Depuis 2001, Esenca est aux côtés des communes qui veulent agir pour l'inclusion.

Forte de 25 ans de travail de terrain, Esenca organise des rencontres entre communes afin de partager les expériences et projets mis en place.

Une demande forte

À chaque mandature, Esenca a collecté les pratiques des communes engagées dans le processus de labellisation Handycity®. Il s'agit de projets, actions, démarches qui ont mené les communes à recevoir le label. Loin d'être une simple description dans un dossier, ces pratiques ont été analysées sur le terrain avec des personnes en situation de handicap et des professionnels.

Dès lors, pourquoi ne pas en faire profiter les communes signataires de la charte ? Lors de l'évaluation du projet en fin de mandature passée, de nombreuses communes ont exprimé le souhait de pouvoir échanger sur leurs réalisations, leurs difficultés, obstacles, réussites... Elles ont été entendues par Esenca, à la manœuvre de ce projet ambitieux depuis 25 ans.

Ensemble, on est plus forts

Esenca a entamé ce travail d'échanges et de partage d'expériences en 2025. Ainsi, les communes signataires du Centre, Charleroi & Soignies, du Luxembourg et de Bruxelles ont pu lors de rencontres par régions avoir un état des lieux des réalisations passées, faire part de leurs difficultés et discuter avec leurs pairs. D'autres rencontres suivent cette année sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles et cette pratique perdurera dans le temps..

« C'est très enrichissant. » nous confie Rose Eboko, en charge du projet. Elle continue : « Ces échanges montrent combien l'inclusion des personnes en situation de handicap est importante aux yeux des communes. Il est parfois difficile de savoir par quoi commencer, quelles démarches entreprendre pour quel public. Et notre rôle est de les soutenir, les informer, les orienter du mieux possible entre



le cadre légal, l'existence d'organismes publics spécifiques "handicap" ou d'associations thématiques...»

« D'ici à 2030 et bien au-delà, nous n'aurons de cesse de soutenir les communes dans cette inclusion en devenir, quels que soient les domaines de la charte choisis. Je voudrais rappeler que le dialogue est essentiel pour y parvenir. Faire part de ce qui fonctionne ou non dans une commune permet d'aller plus loin. Exprimer des manques en termes de services ou d'actions les visibilise et permet également d'y travailler sur le moyen ou long terme. En tant que citoyenne ou citoyen en situation de handicap, vous avez le droit de vous exprimer et de relever ce qui vous manque au quotidien. »

Ensemble, on est plus forts! La commune est le lieu de vie de tout un chacun, en situation de handicap ou non. Agissez pour l'inclusion.

Contact :

Rose EBOKO

☎ 02 515 17 56

✉ esenca.handycity@solidaris.bee

Avec le soutien de :



Facile à Lire et à Comprendre

L'inclusion communale

Esenca travaille avec les communes pour l'inclusion des personnes en situation de handicap depuis 2001.

Il est important d'informer les communes sur l'inclusion.

Esenca a écrit une brochure avec les projets mis en place par les communes depuis 2001.

Esenca organise des rencontres entre communes d'une même région pour présenter ces projets et en discuter.

Les communes peuvent parler de leurs difficultés et des solutions qu'elles ont mises en place.

Esenca présente aussi les organismes et ASBL « Handicap ».

Elle explique ce qu'il faut faire pour :

- ➔ L'accessibilité d'un bâtiment
- ➔ Demander des subsides...

Il est très important que les personnes en situation de handicap disent à leur commune ce qui va et ce qui ne va pas.

La commune peut ainsi adapter ou pas pour rendre accessible ou inclusif.



Quels services proposons-nous ?

Défense des droits, information, sensibilisation, expertise en accessibilité, interpellation, revendication, communiqué de presse, campagne, mandats politiques...

Notre équipe est active dans de nombreux domaines.

Nous vous les présentons sous forme synthétique.

Esenca

PÔLE COMMUNICATION

Vous voulez être informé par email de notre actualité ?

Vous aimez lire des dossiers liés de près ou de loin au handicap dans notre périodique ?

Vous voulez témoigner de votre réalité ?

Contact :

☎ 02 515 06 55

✉ esenca@solidaris.be

PÔLE ÉTUDES ET PROJETS

Comment sensibiliser et outiller les communes aux réalités du handicap ?

Avec quelles clefs comprendre et décoder les enjeux sociétaux liés au handicap ?

Comment faire du handicap un enjeu transversal des politiques publiques ?

Qui a réalisé le site www.levotepourtous.be ?

Comment informer et sensibiliser le plus large public sur le handicap invisible ? Les aidants proches ?

Contact :

✉ esenca@solidaris.be

PÔLE ACCESSIBILITÉ

Vous êtes étudiante en situation de handicap et il faut aménager l'accès à votre l'école?

Vous voulez rendre votre festival accessible aux PSH?

Vous voulez certifier Access-i votre parcours vélo?

En tant que professionnels sur la Région wallonne, vous voulez un premier conseil - gratuit - en matière d'accessibilité?

Faites appel au service Handyaccessible :

✉ esenca.handyaccessible@solidaris.be

☎ 02 515 06 07

ESENCA

Esenca se définit comme le syndicat des personnes en situation de handicap, de maladie grave, chronique ou invalidante.

Elle est composée d'un secrétariat général et d'entités territoriales sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Esenca est notamment en Éducation permanente pour l'organisation de campagnes d'information et la rédaction d'analyses et d'études.

Esenca Secrétariat général :

📍 Place Saint-Jean, 1/2 – 1000 Bruxelles

☎ 02 515 02 65

PÔLE LÉGISLATION

Vous voulez contester une décision du médecin évaluateur?

Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une carte de stationnement?

Mon fils doit avoir des aménagements et des allocations familiales majorées, quelles démarches dois-je effectuer?

Contactez nos assistantes sociales :

☎ 02 515 19 19 du lundi au vendredi de 8h à 12h

✉ esenca.contactcenter@solidaris.be

INFORMER,
DÉFENDRE,
SENSIBILISER :
**À VOS CÔTÉS,
TOUJOURS !**



Défendre les droits !

Depuis 1922, Esenca défend les droits des personnes en situation de handicap.

Au fil des années, notre ASBL suit les évolutions de la société afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, de maladie grave et de leurs proches.

Ainsi, Esenca propose différents services de défense des droits et développe une expertise reconnue dans les matières qui touchent de près ou de loin aux handicaps.

Ce dossier met en lumière l'importance de se mobiliser pour ses droits face notamment à des réformes législatives majeures pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

SOLUTIONS

Facile à Lire et à Comprendre

L'inclusion est importante pour beaucoup de personnes

Esenca défend les droits des personnes en situation de handicap depuis très longtemps.

Esenca s'adapte aux changements de la société au fil des années.

Esenca propose des services de défense des droits.

Le dossier de ce numéro parle de législations importantes pour les PSH.



Les réalités des aidantes et aidants proches totalement oubliées

Dans notre édition précédente, nous expliquions en détail la réforme du chômage. Ses premiers effets se font sentir de manière indéniable auprès de publics spécifiques dont les réalités ont été totalement ignorées. Alors que depuis plusieurs mois maintenant, le secteur associatif et les conseils d'avis comme le Conseil National Supérieur des Personnes Handicapées (CSNPH) pointent la nécessité de porter une vigilance particulière aux aidantes et aidants proches. Esenca les soutient et interpelle les ministres concernés.

Les aidants : les victimes collatérales

Aujourd'hui, les aidantes et aidants proches sont les victimes collatérales d'une réforme pensée et appliquée sans prise en compte de leur réalité de vie, de leur investissement aux côtés de leur proche et du contexte sociétal défaillant qui les pousse à devoir prendre en charge une ou un proche par défaut.

Souvent, ces personnes ne peuvent objectivement pas occuper un emploi, ou parfois seulement à temps partiel pour concilier leur rôle effectif de jour comme de nuit et leur emploi. Les exclure du chômage, c'est balayer la reconnaissance du réel travail quotidien qu'ils réalisent; s'occuper d'un proche, très souvent en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie.

Une réforme précipitée

Cette réforme du chômage a été pensée dans une dynamique d'activation de la population, dont les aidantes et aidants proches, sans reconnaître l'aidance comme étant une contrainte structurelle à l'exercice d'un emploi. Les sanctionner aujourd'hui — elles et eux qui pallient quotidiennement les manquements de notre système d'accompagnement des personnes en situation de handicap — revient à doublement les pénaliser!

Cette réforme a clairement oublié les réalités des personnes en situation de handicap et des aidants proches. Comment « être disponible pour l'emploi » lorsque le quotidien est rythmé par une présence et une surveillance, des soins, urgences et rendez-vous indispensables à la santé et la vie du proche aidé? Telle est la question!

Soutenir les aidantes et aidants proches

Cette situation est inacceptable. C'est pourquoi en début de cette année, une pétition voit le jour. Elle rassemble près de 100 associations tous secteurs confondus, tant cette situation touche de près ou de loin une grande partie de la population! Sont également signataires des familles et de manière plus générale la population, exigeant une suspension d'urgence de l'exclusion du chômage pour les aidantes et aidants proches. Au total, à ce jour, elle a récolté près de 20 000 signatures (détails en fin d'article).

Les prises de position de la Ligue des familles, d'Aidants Proches, de SUSAs, et d'Inclusion ASBL, à l'origine de la pétition, dressent toutes le même constat : sans mesure immédiate, la réforme entraînera des situations humaines très graves qui pourraient pourtant être évitées. Des familles perdent leur revenu.

Ce qu'Esenca demande

En concertation approfondie avec l'ensemble du secteur, les associations, les organes consultatifs en matière de handicap, les expertes et experts, il est temps d'améliorer le statut d'aidantes et d'aidants proches, en répondant à leurs besoins, quels que soient leur situation, leur profil ou de l'aide apportée à leur proche.

En ne tenant pas compte des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidantes et aidants, la réforme du chômage va clairement à l'encontre du respect des personnes qui au quotidien pallient et s'épuisent pour combler les défaillances de notre système. Cela génère des inégalités que nous essayons de réduire en tant qu'association militant pour les droits des personnes en situation de handicap.

Enfin, rappelons que l'immense majorité des aidantes et aidants proches ne le font pas par choix (ce qu'il conviendrait de soutenir!), mais par défaut.

“

Esenca et Solidaris proposent d'assurer le maintien des revenus des aidants proches dès le dépôt d'une demande de reconnaissance à la mutuelle.

”

Une urgence aiguë, mais les réponses inquiètent

Il faut donc au plus vite une réelle protection sociale émanant du fédéral pour les aidants proches. Mais l'urgence actuelle est autre : des centaines, des milliers d'aidants proches sont en train de se faire exclure. Et ce qui est enfin annoncé par le Gouvernement démontre que la mobilisation paie. Des mesures temporaires voient le jour, mais elles ne suffiront pas.

La solution temporaire existe

D'ici la création d'un statut solide, Solidaris et Esenca demande d'arrêter l'improvisation et le bricolage pour lever définitivement l'inquiétude des aidants.

Une reconnaissance officielle des aidants proches peut être demandée auprès de la mutuelle. Les mutualités vérifient concrètement à la fois le niveau de dépendance et le besoin de soins de la personne aidée, ainsi que l'implication réelle de l'aidant. Les mêmes critères doivent s'appliquer à tous les aidants proches, qu'ils aient un contrat de travail ou qu'ils perçoivent des allocations de chômage.

Si le gouvernement nous en donne les moyens, Esenca et Solidaris proposent au gouvernement de pouvoir transmettre à l'ONEm, moyennant accord des aidants proches, la demande de reconnaissance dès qu'elle serait réceptionnée. Cela permettrait d'éviter toute exclusion du chômage pendant le traitement de la demande de reconnaissance par l'ONEm.

Nous attendons et suivrons de près les positionnements et propositions politiques dans les semaines et les mois à venir. L'actualité sur ce dossier est mouvante. N'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter pour rester au courant.

Pour lire davantage sur le sujet

Avis d'initiative n° 2025/20 du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) et de la Plateforme des conseils consultatifs des personnes en situation de handicap relatif à l'impact des réformes fédérales en matière d'emploi sur les personnes en situation de handicap :

<https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2025-20.html>



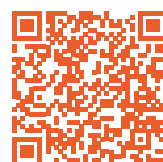
Lire l'analyse :

<https://www.esenca.be/wp-content/uploads/2026/02/Analyse-2026-Actualite-Aidants-proches.pdf>



Lire le Communiqué de presse Solidaris/Esenca :

<https://www.esenca.be/communiqué-resse-2026-aidants-proches-solutions-possibles/>



**Gel de l'exclusion
du chômage des parents
d'enfants handicapés !**

SIGNEZ LA PÉTITION !

bit.ly/stop-exclusion-chomage-aidants



change.org



Chômage et aidants

Le gouvernement fédéral belge change le système du chômage.

Beaucoup de personnes vont perdre leur chômage comme les personnes qui ne travaillent pas ou pas beaucoup pour s'occuper de :

- ➔ Leur enfant en situation de handicap
- ➔ Leur enfant malade
- ➔ Leur parent âgé...

On les appelle les aidantes et aidants proches.

Ces personnes aident car il n'y a pas de structures adaptées pour accueillir leurs enfants ou parents.

Plusieurs associations ont écrit une pétition pour soutenir les aidantes et les aidants proches.

Esenca a signé la pétition et soutient les aidantes et aidants proches.

Esenca a écrit un texte pour interpeller les ministres belges.

Esenca et Solidaris ont écrit un communiqué de presse pour demander que les aidants proches :

- ➔ Aient une reconnaissance à la mutuelle
- ➔ Restent au chômage

C'est au gouvernement à décider.

Esenca et Solidaris sont prêts à faire le nécessaire pour éviter l'exclusion des aidants proches du chômage.

Esenca vous informera de ce qui se mettra en place.



Réforme des allocations - Revoir la loi

Le texte de loi qui encadre les allocations aux personnes handicapées date de 1987. Près de 40 ans se sont écoulés et aujourd'hui, la société a évolué, de nombreuses attentes ont changé.

*C'est pourquoi la Direction générale des personnes handicapées – DGPH – du Service Public fédéral Sécurité Sociale - SPF SS - a entamé un travail de **réforme de cette loi**. L'objectif est d'arriver à une nouvelle loi, car elle ne correspond plus à la vision actuelle du handicap ni à la réalité de l'évolution de la société.*

Quels sont les objectifs de cette réforme ?

Votée il y a près de 40 ans, cette législation ne correspond plus aux attentes et ambitions des personnes en situation de handicap d'aujourd'hui. Ce travail d'envergure doit revoir en profondeur le cadre actuel. Le législateur a fixé des objectifs dans la réalisation de cette réforme, quels sont-ils ?

- Faciliter l'accès et la participation au marché du travail pour les personnes qui le peuvent ;
- Renforcer l'autonomie des bénéficiaires ;
- Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Simplifier l'accès aux droits et limiter le non-recours à ceux-ci ;
- Offrir un service moderne, accessible et orienté vers le client.

Afin de mener à bien cette réforme, la DG personnes handicapées a décidé de faire appel aux partenaires qui

accompagnent, représentent ou soutiennent les personnes en situation du handicap comme les organisations de la société civile, les mutuelles, les associations, les représentants de différents domaines et niveaux politiques...

Cette consultation va se faire en plusieurs étapes :

La première étape : une collecte d'idée et de réactions qu'il fallait compléter sur la plateforme en ligne avant ce 1^{er} décembre.

La deuxième étape : une réunion de consultation des parties prenantes les 15 et 16 décembre 2025 afin d'affiner les idées et les propositions qui alimentent la réforme. Quatre thématiques ont servi de fils rouges à cette réunion :

1. **Le travail doit payer :** la révision de la loi vise à augmenter la participation au marché du travail et à rendre le travail rémunérateur. Les personnes en situation de handicap devraient pouvoir participer pleinement au marché du travail sans craindre de perdre brutalement leurs allocations.



2. **Le soutien doit être adapté au handicap** : la révision de la loi vise à **diminuer considérablement la pauvreté et l'exclusion sociale**. Le risque de pauvreté des personnes en situation de handicap devrait diminuer de manière significative, afin que leur niveau de vie se rapproche de celui de l'ensemble de la population.
3. **Les droits doivent être adéquats et accessibles** : la refonte de la loi de 1987 vise à **simplifier l'accès aux droits et à réduire fortement** les situations de **non-inclusion**. Les obstacles administratifs et la complexité de la législation ne doivent plus être une raison pour laquelle les personnes sont privées de leurs droits.
4. **La réforme de la loi 87 globale** : des questions transversales ont été abordées comme :
 - ce qui pourrait être amélioré au niveau de l'allocation de remplacement de revenus ou de l'allocation d'intégration,
 - **les coûts liés au handicap qui ne sont pas actuellement remboursés par les pouvoirs publics et qui doivent être pris en charge par la personne handicapée,**
 - **l'échelle d'évaluation,**
 - **la prise en compte des revenus...**



La troisième étape : consistera en l'analyse et l'élaboration des résultats pour une législation moderne et inclusive.

En tant qu'association défendant les droits des personnes en situation de handicap, nous suivons de très près cette réforme, notamment en participant activement à toutes les étapes relatives à la consultation.

En effet, cette nouvelle réforme est l'occasion de réfléchir à une nouvelle législation qui repenserait de manière plus juste tant la situation médicale que financière et administrative de la personne. Toutefois, nous travaillons dans la plus grande vigilance : celle que la réforme corresponde réellement aux besoins de l'ensemble de la population concernée, le tout dans un contexte politique et budgétaire complexe.

Nous ne manquerons pas de partager, lorsque cela sera possible, les éléments d'information et d'évolution du dossier.

Continuez à nous faire part de vos réalités et préoccupations. Elles constituent un levier essentiel pour orienter notre action.

Pour toutes questions et témoignages

Contact center Esenca

- Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
- 📞 02 515 19 19
- ✉️ esenca.contactcenter@solidaris.be

Changer la loi sur les allocations handicap

La loi des allocations aux personnes handicapées date de 1987.

Elle a presque 40 ans.

Cela fait beaucoup d'années.

Beaucoup de choses ont changé.

La société a changé.

Les besoins des gens ont changé.

C'est pourquoi la Direction générale des personnes handicapées (DGPH) veut changer la loi pour :

- ➔ Un accès plus facile à l'emploi et aux droits
- ➔ Plus d'autonomie
- ➔ Moins de pauvreté
- ➔ Un service plus adapté



La DG personnes handicapées a demandé l'avis d'associations comme Esenca, de conseils handicap, des mutualités... sur ce qu'il fallait changer.

Esenca a participé aux réunions.

Esenca vous tiendra informés.

C'est important pour créer une nouvelle loi plus juste et adaptée.

Si vous voulez témoigner, expliquer vos besoins et vos réalités, appelez-nous.





Révision des dérogations ceinture

Vous devez peut-être renouveler votre dérogation

Depuis ce 1^{er} janvier 2026, toutes les dérogations de port de ceinture de sécurité en voiture délivrées avant le 1^{er} mars 2022 ne sont plus valables. Même si vous circulez jusque-là sans problème, votre ancienne dérogation ne vous protège plus légalement. Pour continuer à circuler légalement et en toute sécurité, il est essentiel de vérifier sa validité et de connaître les démarches pour la renouveler.

Qu'est-ce qu'une dérogation médicale ?

En Belgique, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire depuis 1991. Dès lors, le Service Public Fédéral Mobilité et Transports a prévu la possibilité d'accorder des dispenses médicales aux personnes pour lesquelles la ceinture pourrait présenter un risque pour la santé. Ces dérogations sont destinées à concilier sécurité routière et protection de la santé des usagers.

Une dérogation médicale permet à certaines personnes de ne pas porter la ceinture de sécurité lorsque cela est médicalement impossible ou dangereux. Elle est accordée uniquement après avis médical et validée par le SPF Mobilité et Transports. Chaque demande est évaluée individuellement et ne peut être accordée que pour une durée déterminée, généralement jusqu'à maximum 10 ans.

Changements en 2026

Toutes les personnes disposant d'une dérogation délivrée avant le 1^{er} mars 2022 doivent la renouveler afin de :

- Confirmer que la situation médicale justifie toujours la dispense;

- Rester en conformité avec la loi et éviter une amende en cas de contrôle;
- Garantir que l'autorisation est bien enregistrée et reconnue par les autorités compétentes.

Qui est concerné ?

- Les personnes bénéficiant d'une dispense médicale pour le port de la ceinture de sécurité;
- Les personnes ayant obtenu cette dérogation avant le 1^{er} mars 2022;
- Toute personne dont l'état de santé pourrait empêcher le port de la ceinture de sécurité de manière sûre.

Toutes ces personnes, si elles veulent renouveler leur dérogation, doivent impérativement demander à leur médecin de compléter le formulaire – à télécharger sur le site SPF Mobilité et Transport (voir encart) – confirmant que leur situation médicale justifie toujours la dispense. Cette demande doit ensuite être soumise au SPF Mobilité et Transports soit par internet via leur application SEATBELT, soit par courrier postal (voir encart). Si cette démarche est

réalisée en ligne, trois façons différentes de s'identifier sont proposées : itsme, lecteur de carte d'identité ou myGov.

Le renouvellement de la dérogation coûte 23 €. Si la demande s'effectue en ligne, le paiement devra se faire via l'application Seatbelt. Si la demande est envoyée par courrier, une invitation à payer sera envoyée.

Pour toutes questions

Contact center Esenca

- Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
- ☎ 02 515 19 19
- ✉ esenca.contactcenter@solidaris.be

Adresse postale du SPF Mobilité et Transport

📍 DG Transport Routier et Sécurité routière
Service Permis de conduire étrangers
City Atrium Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles

Pour lire davantage sur le sujet

Pour télécharger le formulaire à compléter :

<https://mobilit.belgium.be/fr/publications/certificat-medical-de-dispense-de-ceinture>



Pour soumettre le formulaire en ligne :

<https://seatbelt.mobilit.fgov.be/>



Facile à Lire et à Comprendre

Vous conduisez une voiture ?

Vous conduisez une voiture ?

Vous pouvez ne pas porter la ceinture de sécurité ?

Si vous avez eu cette autorisation avant le 1^{er} mars 2022, vous devez en redemander une nouvelle.

Votre médecin doit remplir le document qui se trouve sur le site du Service Public Fédéral Mobilité et Transports.

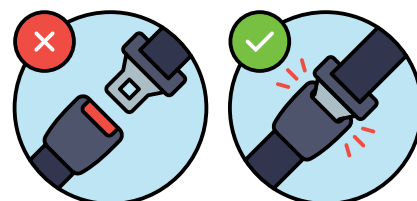
Vous devez renvoyer le document au SPF soit

- ➔ sur l'application SEATBELT
- ➔ par la poste

Cela coûte 23 €.

Si vous avez besoin d'aide, appelez notre contact center

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h au 02 515 19 19



OSER

Savoir, c'est pouvoir :

- Agir
- Défendre des valeurs
- Revendiquer

C'est pourquoi Esenca se tient au courant des législations et des changements en cours. Présente dans de nombreux organismes liés au handicap, Esenca, comme d'autres ASBL, analyse et suit les déclarations politiques afin d'agir pour défendre les droits des personnes en situation ou leurs familles.



Facile à Lire et à Comprendre

Défendre les personnes en situation de handicap et leur famille

Esenca connaît les lois pour les personnes en situation de handicap.

Esenca, et d'autres associations sont dans des conseils handicap et donne leur avis sur les lois.

Esenca suit les changements de loi pour défendre les droits des personnes en situation de handicap.





Nos entités territoriales

Brabant :

📍 Rue du Midi, 111 – 1000 Bruxelles

☎ 02 546 14 42

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Brabant wallon :

📍 Chaussée de Bruxelles, 5
1300 Wavre

☎ 010 84 96 47

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Centre, Charleroi Soignies :

📍 Place Charles II, 24 – 6000 Charleroi

☎ 071 50 78 14

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Liège :

📍 Rue Douffet, 36 – 4020 Liège

☎ 04 341 63 06 (en matinée)

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée + activités Equimotricité

Luxembourg :

📍 Place de la Mutualité, 1 – 6870 Saint-Hubert

☎ 061 23 11 37

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Mons Wallonie picarde :

📍 Avenue des Nouvelles Technologies, 24
7080 Frameries
rue du Fort, 48 – 7800 Tournai

☎ 068 84 84 97

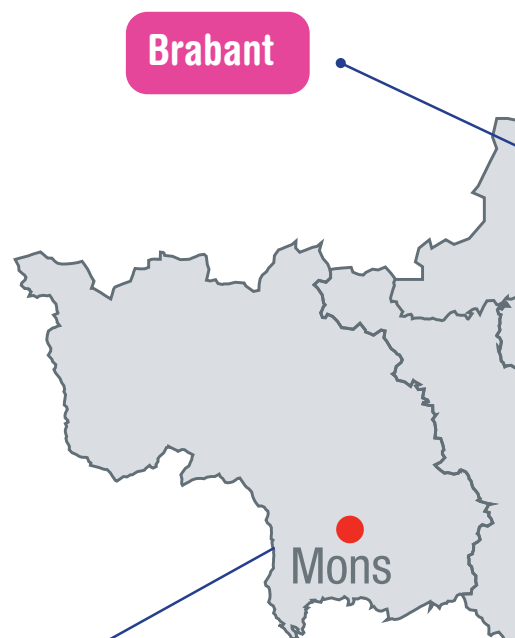
Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Province de Namur :

📍 Chaussée de Waterloo, 182
5002 Saint-Servais

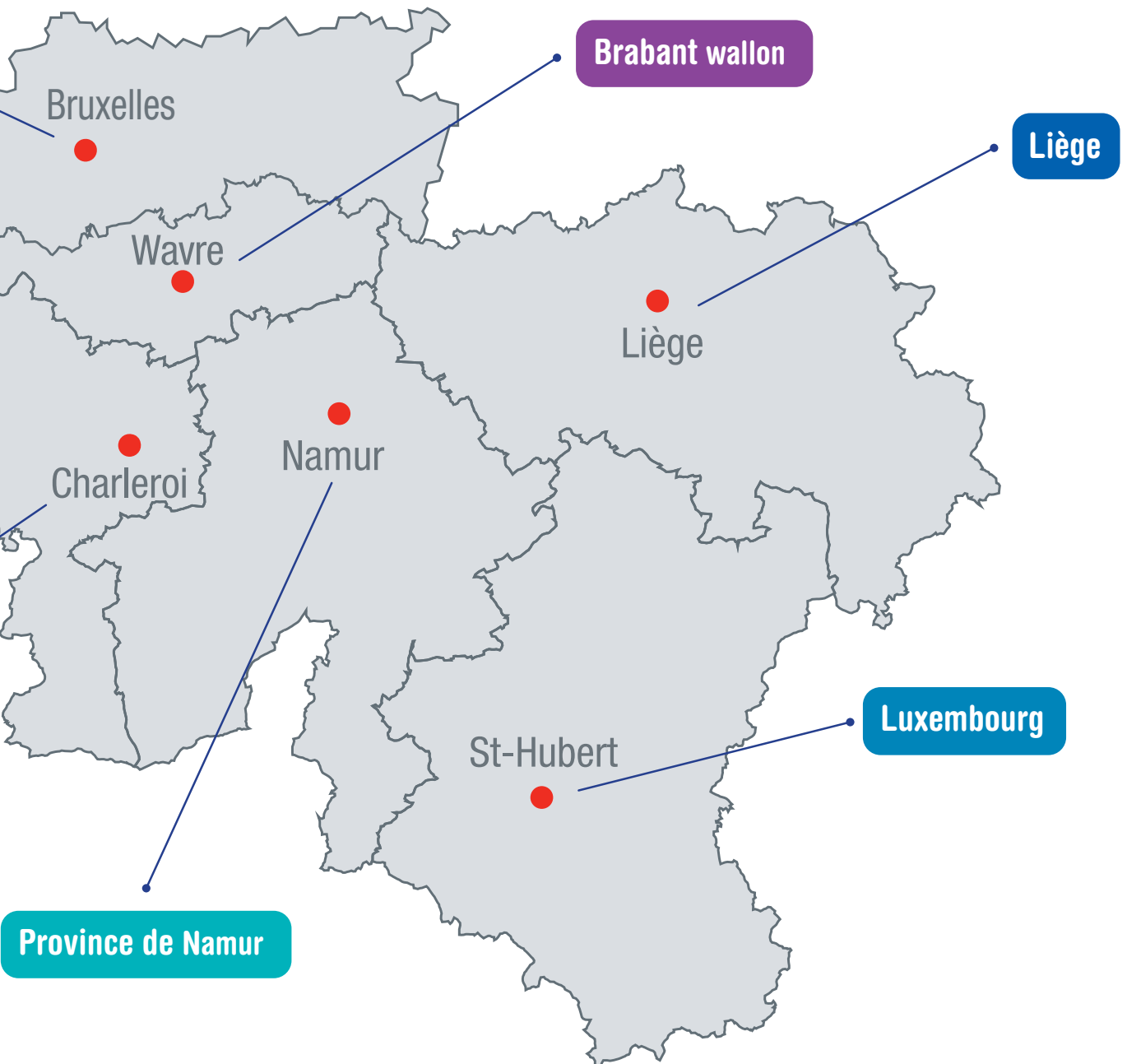
☎ 081 77 78 00

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée



Mons Wallonie picarde

Centre, Charleroi
et Soignies



Centre, Charleroi & Soignies

Ateliers d'expression artistique

Charleroi

Dessin, crayons, fusain, pastels, aquarelle... Atelier de libre expression et d'apprentissage.

Tous les mercredis de 13h30 à 16h30 et/ou les vendredis de 9h à 12h

Gratuit – places limitées

Du fil... des aiguilles

Charleroi

Tricot, crochet, broderies... Après-midi libre d'échanges et d'entraide.

Tous les lundis de 13h30 à 16h30

Gratuit – places limitées

Ma vie, c'est ma vie...

Charleroi

Atelier d'écriture, d'entraide et de partage. Témoigner et laisser une trace à ses enfants, à ses amis...

1 mardi/mois de 14h à 16h
28 avril – 19 mai – 16 juin

Gratuit – places limitées

Renseignements et inscriptions obligatoires au 071 507814

Ensemble, luttons contre la précarité !

Faites valoir vos droits

**Appelez-nous pour avoir des informations
et des conseils sur les services, les droits,
les compensations qui vous concernent.**

Appelez notre contact center

**02 515 19 19 du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h**

esenca.contactcenter@solidaris.be